

# **Fédération Française de Tir**

## **LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTE**

---

### **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2004**

Le 7 novembre 2004, à 9 heures, les représentants de l'ensemble des sociétés de tir de la ligue de Franche-Comté, à jour de leur cotisation de l'année en cours, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Restaurant ACHARD, route de Besançon à PIREY (25480), sur convocation écrite en date du 7 septembre 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves GOUVIER, assisté de Monsieur Roland KELLER en sa qualité de trésorier général de la ligue et de Monsieur Georges MOURAND, secrétaire de la ligue.

Après avoir procédé à l'appel des sociétés, le secrétaire est en mesure de confirmer que parmi les 51 clubs adhérents à la ligue 45 sont présents ou représentés.

Clubs absents : Tir Sportif de Fessevillers – Tir Sportif Vercellois – Société de Tir de Laviron – Société de Tir de Mouthe – Société de Tir de Giromagny

Club excusé : Société de Tir La Montignotte

En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Accueil des personnalités

Approbation du procès verbal de l'Assemblée générale du 2 novembre 2003

Rapport moral du président

Désignation de quatre assesseurs

Rapport et compte rendu financier

Rapport des vérificateurs aux comptes

Décharge au trésorier

Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2004/2005

Election pour le renouvellement du comité directeur et du président

Remise de récompenses

Rapport du responsable de la commission SEC

Interventions des personnalités

Questions diverses

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de la FFTIR

#### **I. Allocution de bienvenue**

Monsieur Yves GOUVIER, président de la ligue de Franche-Comté ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale. Il salue tout particulièrement la présence de Monsieur MICHEL, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports ainsi que celle de Monsieur VERNET du Comité Régional Olympique et Sportif représentant Monsieur FUSTER président, empêché.

#### **II. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2003**

En l'absence de remarque, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **III. Rapport moral du président**

*« Je me devais de vous faire un rapport moral pour la saison qui vient de s'achever et pour la fin des travaux du comité directeur sortant. Je vous rassure, ce compte rendu ne sera pas long.*

*Tout d'abord, je vous déclare officiellement me représenter pour la dernière fois à l'élection du futur comité directeur de notre ligue avant de tourner définitivement la page. Ce dernier mandat a été émaillé de critiques et j'ai hésité pendant de longs mois à me représenter puis j'ai finalement cédé à la demande de quelques amis parmi vous. Ces derniers m'ont convaincu de préparer la relève pendant les 4 années qui viennent. Je ne veux en aucun cas influencer sur les choix que vous allez devoir faire tout à l'heure. Je souhaiterais simplement que le nouveau comité directeur élu puisse travailler dans un véritable esprit d'équipe et qu'il s'attache à faire progresser notre sport. En effet, le tir n'est toujours pas aimé et nous pouvons compter fort heureusement sur l'association Guillaume Tell qui s'attache à combattre les idées reçues et à rectifier les informations fausses qui circulent dès qu'un fait divers implique l'usage d'une arme à feu. Le gros calibre est toujours menacé et nous sommes de plus en plus confrontés aux problèmes des nuisances sonores. Par exemple : le stand de tir d'Hérimoncourt qui doit réaliser d'importants travaux d'insonorisation et vient de bénéficier d'une aide de l'Etat doit encore réunir 20 000 €...*

*Notre ligue se porte bien et les finances sont très saines. Nous avons aidé les sociétés qui désiraient se doter de cibles à vitesse à 10 M pour un montant avoisinant 4 000 €. Nous avons modernisé nos cibles mobiles 10M en achetant 15 fonds de cible complets afin que tous les compétiteurs bénéficient des meilleures conditions de tir. Cette acquisition a occasionné une dépense d'environ 6 500 €.*

*La ligue a fait un gros effort de formation au profit d'une bonne vingtaine d'animateurs de clubs, or ces derniers sont peu nombreux à exercer dans leurs clubs respectifs. Par ailleurs, aucune école de tir n'a été créée. Un changement de stratégie est à imaginer pour l'avenir.*

*Nos effectifs totaux sont stables, identiques à ceux de l'an dernier. Par contre nous avons perdu 100 jeunes licenciés en 3 ans, c'est très préoccupant. Une réflexion est à mener sur ce sujet.*

*Je félicite nos jeunes tireurs qui se sont distingués en cours de saison et surtout ceux qui ont obtenu des podiums dans les divers championnats de France. Mes félicitations s'adressent également aux dirigeants de clubs qui les ont encadrés.*

*Je vous remercie de votre attention et demande que l'on passe au point suivant de l'ordre du jour. »*

Avant de donner la parole au secrétaire pour annoncer le point suivant, le président fait part de quelques informations nationales :

Les modifications apportées aux statuts fédéraux ont reçu l'aval des services du ministère. Elles portent sur deux points :

l'absence de discrimination,

les aspects disciplinaires : les litiges à caractère sportif seront de la compétence des clubs tandis que les litiges non sportifs relèveront de la FFTIR.

Une fois adoptés par l'Assemblée Générale fédérale, ces nouveaux statuts se déclineront aux différents niveaux : ligues, comités départementaux et clubs. L'information sera diffusée en temps opportun

### **IV. Désignation de quatre assesseurs**

Mesdames Sylvie DROUVILLE, Chantal MEYNIER, Nathalie LODS et Monsieur Pierre VIVIER sont désignés à l'unanimité en qualité d'assesseurs.

## **V. Rapport et compte rendu financier**

Monsieur Roland KELLER, trésorier général de la ligue donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2004. Il informe l'Assemblée que le compte de résultat fait apparaître un déficit de 6 068.19 €. La ligue a consacré plus de 8 000 € à la formation, a ristourné plus de 6 000 € aux comités départementaux et a aidé les clubs par le biais de subventions ou de prêts pour 9 170 €

A la clôture de l'exercice comptable, les fonds propres de la ligue étaient de 28 021.20 € (cf. bilans financiers joints).

Le budget en équilibre de la saison 2004/2005 prévoit un total de recettes et de dépenses de 144 873.94 €

## **VI. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Monsieur Bruno WEBER, l'un des deux vérificateurs aux comptes, donne lecture du rapport de vérification sur l'exercice écoulé établi conjointement avec Monsieur J - Claude DIRAND. Ce rapport mentionne la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'Assemblée par le trésorier général Monsieur Roland KELLER.

## **VII. Décharge au trésorier**

Monsieur Yves GOUVIER après avoir remercié les deux vérificateurs aux comptes pour leur travail propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner quitus au trésorier général de la ligue pour sa gestion de l'exercice relatif à la saison sportive 2004/2005. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **VIII. Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2005/2006**

L'Assemblée se prononce à l'unanimité sur la reconduction de Monsieur Bruno WEBER et sur la désignation de Monsieur Gérard MARECHAL.

Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, Monsieur MICHEL, qui doit également honorer de sa présence, en milieu de matinée, une autre manifestation sportive, demande au président de modifier légèrement l'ordre du jour et la possibilité de lui laisser la parole avant le déroulement du scrutin. Le président accepte.

## **IX. Intervention de Monsieur MICHEL**

Le représentant de l'Etat salue les membres présents et note le fort taux de participation des clubs franc-comtois. Il se veut bref en raison d'un ordre du jour chargé d'une part, et d'une autre invitation d'autre part. Il rappelle les excellentes relations entre la ligue de Tir et ses services. Il note que l'Etat se montre aidant par le biais des subventions du FNDS et se félicite pour l'aide apportée au club d'Hérimoncourt. Il s'étonne de voir notre sport mal mené, parfois, par la rumeur publique. Abordant l'information relative aux modifications de statuts fédéraux, il invite à la plus grande vigilance en matière de discipline et rappelle de ne jamais oublier les droits de la défense.

Avant de quitter la salle, il renouvelle ses salutations au président et souhaite que l'Assemblée poursuive ses travaux dans le même esprit sportif. Le président Yves GOUVIER retient Monsieur MICHEL un court instant pour lui décerner la médaille de la ligue de Tir de Franche Comté.

## X. Election du nouveau conseil d'administration

Monsieur GOUVIER reprend la parole pour faire l'appel des candidatures pour l'élection du nouveau conseil d'administration. 25 licenciés se portent candidats pour les 17 sièges à pourvoir.

Le secrétaire, Monsieur Georges MOURAND expose les dispositions statutaires prévues en la matière.

Le vote de l'Assemblée a lieu à bulletins secrets, sous la surveillance d'un bureau de vote composé des quatre assesseurs.

### Résultats du dépouillement :

- Nombre de clubs votants :	44
- Nombre de voix :	110
- Nombre de bulletins nuls	2

Ont été régulièrement élus pour quatre ans :

1) Madame Micheline VETTORETTI demeurant 15, rue de la Vierge 70300 FROIDECONCHE	106 voix
2) Monsieur Fernand PACHECO demeurant 13, rue Léon Rith 25150 NOIREFONTAINE	105 voix
3) Monsieur Roland KELLER demeurant 25, rue des Chênes 25400 EXINCOURT	103 voix
4) Monsieur Michel GUYOT demeurant 53, rue du 12 septembre 25150 PONT DE ROIDE	103 voix
5) Monsieur Aimé GRUET MASSON demeurant Le Truchet 39310 SEPTMONCEL	96 voix
6) Monsieur Yves GOUVIER demeurant 7, rue Neuve 25400 AUDINCOURT	93 voix
7) Monsieur Georges MOURAND demeurant 9, rue Neuve 25310 BLAMONT	93 voix
8) Madame Corine RIVIERES demeurant 48, rue du Général Brosset 7019 PLANCHER BAS	88 voix
9) Monsieur Dominique DROUHOT demeurant 4, rue Clemenceau 90000 BELFORT	87 voix
10) Monsieur Gérard QUIRIN demeurant 7, rue des Champs Blessonniers 90500 BEAUCOURT	86 voix
11) Monsieur Daniel KLOPFENSTEIN demeurant 2, chemin du Père Marchand 90100 THIANCOURT	85 voix
12) Monsieur Michel HINTZY demeurant 5, place de la Poste 25200 MONTBELIARD	80 voix
13) Monsieur Bernard BANDERIER demeurant 6, rue du Four 39400 MESNOIS	79 voix
14) Docteur Denis BRIQUEZ demeurant 4, rue des Mésanges 25460 ETUPES	75 voix
15) Monsieur Lucien RIVIERES demeurant 48, rue du Général Brosset 70190 PLANCHER BAS	74 voix
16) Monsieur Jacques CHIPEAUX demeurant 6, rue de la Pépinière 70000 VESOUL	64 voix
17) Monsieur Jean VIEILLE PETIT demeurant 21, rue Berthe Morisot 25000 BESANCON	63 voix.

Candidats non élus :

Messieurs BRUN (61 voix), MOUGET (57 voix), CAMUS (54 voix), NICOLINI (52 voix) DIRAND (43 voix), DICANOT (25 voix), SUIF (24 voix) et Madame BRUN (14 voix).

Monsieur GOUVIER reprend la parole à l'issue de la proclamation des résultats. Il prend acte du choix des électeurs et rappelle à cette occasion que la répartition des fonctions au sein du comité directeur se fera lors d'une réunion ultérieure dudit comité et ce conformément aux statuts. Il ajoute que ce nouveau comité directeur va se retirer afin de choisir parmi ses membres un candidat pour le poste de président de ligue.

Après un court délibéré, la candidature de Monsieur Yves GOUVIER pour le poste de président de ligue est proposée à l'Assemblée. Cette dernière approuve à l'unanimité. Monsieur Yves GOUVIER est reconduit dans ses fonctions à la ligue de Franche-Comté, au poste de président qu'il occupe depuis 1980 sous les applaudissements de la salle.

## **XI. Remise des récompenses**

Cette année, le président a tenu à récompenser tous les sportifs méritants à l'occasion de cette Assemblée Générale. Aussi, tous les licenciés qui avaient obtenu un podium lors d'une compétition nationale se sont vus remettre la médaille de la Ligue de Tir de Franche-Comté. (cf. liste SEC établie par ailleurs)

## **XII. Rapport du responsable de la commission SEC**

Monsieur Michel GUYOT prend la parole pour lister les modifications qui affecteront le règlement ISSF 2005 et qui concernent les stands (éclairage - la ligne des 10m), la carabine (le cache œil – les contrepoids), le pistolet (le cache œil – le pistolet vitesse 25 M – les incidents de tir) le plateau. (cf. détails dans informations spécifiques). Il rappelle également les changements importants qui affectent la SEC 2004/2005, à savoir : les dérogations, l'inscription par équipe, les qualifications aux championnats de France, les sites d'accueil et les règles spécifiques à 10 M.

Monsieur GUYOT incite à la plus grande prudence pour la mise en application de la réglementation surtout en matière de date d'entrée en vigueur et invite les responsables à le consulter en cas d'hésitation.

A l'issue de cette intervention, la parole est donnée à Monsieur VERNET.

## **XIII. Intervention de Monsieur VERNET, représentant du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté**

Monsieur VERNET exprime sa satisfaction de se trouver devant une salle comble. Il a noté la richesse des échanges et espère que notre trésorier sera à nouveau candidat au comité directeur de l'instance régionale qu'il représente. Il rappelle les actions du CROS (formation...) et invite les personnes présentes à utiliser les services mis à la disposition des associations sportives.

Après avoir écouté attentivement les problèmes évoqués en lien avec les difficultés des clubs à exister sereinement, Il invite le mouvement sportif à engager, dans les mois à venir, une véritable réflexion sur le partage des équipements qui permettrait une mutualisation des moyens et donnerait une chance supplémentaire au développement des pratiques. Il donne un exemple : lors de la construction d'un gymnase remplacer le vide (imposé par la réglementation en vigueur) par un sous sol qui accueillerait un stand de tir 10 M etc. En clôture de son propos il félicite les tireurs et plus particulièrement les lauréats du jour : le nombre de jeunes a diminué mais les jeunes qui restent sont des sportifs prometteurs.

A l'issue de son intervention, Monsieur Yves GOUVIER lui remet la médaille de la Ligue de Tir de Franche-Comté en remerciement de l'aide apportée par le CROS.

#### **XIV. Questions diverses**

A la question posée par Monsieur NICOLINI à Monsieur Le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports sur la déduction fiscale au profit de bénévoles pour des frais de déplacements liés à l'objet de l'association, il a été répondu que cette pratique est autorisée selon des critères énoncés au code des impôts et à la condition que ces frais soient justifiés et constatés dans les comptes de l'organisme et que le bénévole ait expressément renoncé à leur remboursement.

A la question posée par Monsieur ARIA sur les montants de la part fédérale et de la part régionale dans le calcul du coût de la licence et à la possibilité de bénéficier d'une aide fédérale, Monsieur GOUVIER précise que la fédération n'a pas pour vocation de subventionner les clubs. En revanche, il précise que la ligue s'est toujours attachée à aider les clubs dans l'aboutissement de leurs projets par le biais de prêts sans intérêts et de subventions (et le club de La Miotte a figuré parmi ceux-ci). Par ailleurs elle ristourne chaque année les comités départementaux. Ainsi, les fonds collectés sont redistribués.

#### **XV. Désignation des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale**

Les délégués de la ligue de Franche-Comté admis à siéger à l'Assemblée Générale Fédérale sont :

Messieurs Yves GOUVIER et Roland KELLER en qualité de titulaires,  
Messieurs Georges MOURAND et Michel GUYOT en qualité de suppléants.

**XV.** l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Yves GOUVIER déclare la séance levée à 13h15 et invite les membres présents qui le souhaitent au repas offert par la ligue.

De tout ce qui précède, il a été dressé par la secrétaire de séance, Madame Micheline VETTORETTI, le présent procès verbal qui a été signé par le président et le secrétaire.

Le 26 novembre 2004

Le président,

Le secrétaire,

Yves GOUVIER

Georges MOURAND